

Directive Habitat Faune Flore : **annexe II et IV****1303****Petit rhinolophe****Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)**

Responsabilité régionale : moyenne

Note régionale (CSRPN) : 4

Le petit rhinolophe est connu pour son caractère sédentaire, avec des mouvements généralement inférieurs à 10 km.

Valeur patrimoniale■ **Statut européen :**

Directive habitat (annexe II et IV)

Convention de Berne (annexe II)

Convention de Bonn (annexe II)

■ **Statut national :**

Liste rouge nationale : vulnérable

■ **Statut régional :**

Avis d'expert (GCLR) : vulnérable

Répartition■ **Nationale :**

Il est réparti sur presque tout le territoire, hormis dans le Nord Pas de Calais et certains départements d'Île de France et d'Alsace.

■ **Sur le site :**

Présent en effectif réduit dans la grotte de la Pouade en période d'hibernation. Il a été observé dans la réserve naturelle de la Massane.

Morphologie

Son appendice nasal en forme de fer à cheval entoure ses narines. Ses oreilles dépourvues de tragus sont larges et se terminent en pointe. Le pelage de la face dorsal est gris-brun, celui du ventre étant gris à gris-blanc. Son envergure est de 19 à 25 cm, sa taille de 3,7 à 4,5 cm et son poids de 3,5 à 7 g. Au regard de sa petite taille, le Petit rhinolophe ne peut être confondu.

Ecologie de l'espèce

Activité : Le petit rhinolophe hiberne d'octobre à avril, isolément ou en groupe très lâche. Les animaux sont suspendus au plafond ou le long de la paroi. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit, les femelles retournant au moins 2 à 3 fois au gîte pour allaiter. Le vol est rapide et papillonnant. Lors de la chasse, il peut être plus lent, plané et entrecoupé de demi-tours. La hauteur de vol est souvent faible (jusqu'à 5 m) mais peut atteindre 15 m selon la hauteur de végétation. La chasse peut être solitaire ou en petit groupe.

Reproduction : La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à 1 an. Les accouplements ont lieu de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (quelques femelles à plus d'une centaine). Cette espèce peut cohabiter avec d'autres chiroptères dans ses gîtes de reproductions, mais sans se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, 20 à 60 % des femelles d'une colonie donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines. Longévité : 21 ans ; Age moyen : 3-4 ans.

Régime alimentaire : Le régime alimentaire du Petit rhinolophe varie selon les saisons. Il consomme principalement des Diptères et Trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'augmentation de la biomasse en Lépidoptères, Névroptères, Coléoptères et Aranéidés.

Habitats utilisés

Pour l'hivernage : Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels...), avec obscurité totale, température entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie élevé, tranquillité absolue.

Pour la reproduction : Les gîtes de mise bas sont souvent localisés dans le bâti où l'espèce recherche les volumes sombres et chauds accessibles en vol : granges, combles, cabanons, caves chaudes.

Etat de conservation

■ Régional :

Vraisemblablement en régression en Languedoc Roussillon ou la rénovation du bâti est intense.

■ Sur le site :

Non connu

Etudes à développer

■ Etude

■

Pour l'alimentation : Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent de linéaires arborés de type haie ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche, de vigne avec des friches. La présence de milieux humides est une constante du milieu préférentiel.

Menaces pesant sur l'espèce

- **Dérangement des colonies** de reproduction ou des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain)
- **Disparition des gîtes** de reproductions favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès...)
- **Fermetures de sites souterrains** (mise en sécurité des mines)
- **Intoxication des animaux ou raréfaction des ressources** alimentaires lié à l'emploi de pesticides ou produits de traitement du bétail à forte rémanence
- **Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques** (phytosanitaires, vermifuges du bétail, insecticides des charpentes)
- **Collision routière**
- **Développement de l'éclairage nocturne**, notamment des bâtiments accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies de reproduction

Menace pesant sur les habitats de l'espèce

- **Disparition des terrains de chasse liée à la modification des paysages** par l'agriculture intensive (arasement des haies...)
- **Assèchement des zones humides** et destructions des ripisylves
- **Remplacement des forêts** semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux
- **Conservation des prairies permanentes en prairies artificielles** ou en culture labourées

Mesures de gestion favorables

- **Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce** dans un rayon de 2 km autour des colonies connues (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche, limitation de l'emploi de pesticides...)
- **Mettre en tranquillité les gîtes de reproduction et d'hivernage** en milieu souterrain (grottes, mines, tunnels)
- **Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine** sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs
- **Maintenir les zones humides**, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)
- **Conservier les gîtes existants** et maintenir des gîtes potentiels dans le bâti
- **Limiter les traitements chimiques** (charpentes, bords de route)
- **Adapter et limiter les éclairages publics**
- **Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision** avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements
- **Sensibiliser sur les chauves-souris**

Bibliographie

DIREN Languedoc-Roussillon, Biotope et al., 2008 – SIVU du Tech, 2010